



Services paysagers

Martin Gagné inc.

450 653-2525

spmng@bellnet.ca

GUIDE DU DÉNEIGEMENT

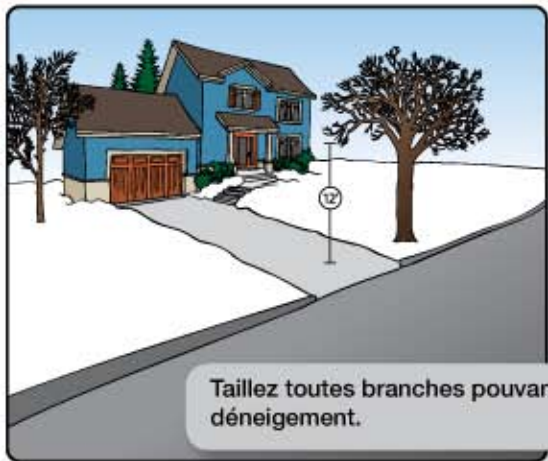


Laissez un minimum de 6' entre la rue et le véhicule.

Les piquets de démarcation du stationnement sont la propriété de Services paysagers Martin Gagné inc. et seront récupérés à la fin de la saison.



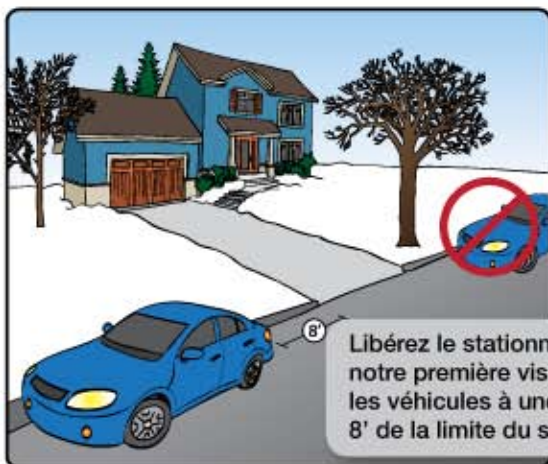
Mettez du sel ou de l'abrasif afin d'éliminer les conditions glacées (surtout dans les pentes).



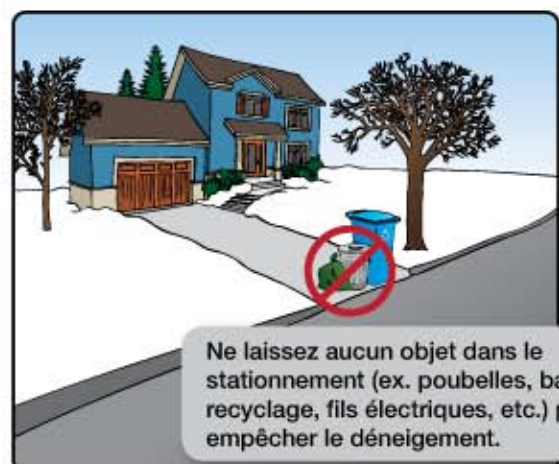
Taillez toutes branches pouvant nuire au déneigement.



Si vous pelletez la neige devant votre porte de garage ou sur vos marches, veuillez la déposer au centre de votre stationnement, et ce avant notre service de nettoyage complet. N'entassez pas la neige trop haut.



Libérez le stationnement après notre première visite et laissez les véhicules à une distance de 8' de la limite du stationnement.



Ne laissez aucun objet dans le stationnement (ex. poubelles, bacs de recyclage, fils électriques, etc.) pouvant empêcher le déneigement.